

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**2023 / 11<sup>e</sup> ÉDITION  
DES TROPHÉES PRO BONO !**

**DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11<sup>e</sup> ÉDITION  
DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023**

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse :  
[barreausolidarite@avocatparis.org](mailto:barreausolidarite@avocatparis.org) avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail  
« **Candidature Trophées pro bono 2023** »  
suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

**UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :**

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

---

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

**Hogan Lovells (Paris) LLP**

2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

Soutenir les demandes de l'indemnisations pour les victimes de traite des êtres humaine



**BARREAU  
DE PARIS**

*de Solidarité*  
Fonds de dotation



## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil<sup>(1)</sup> :

- Prix Henri Leclerc** (ouvert uniquement aux élèves-avocats de l'EFB ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix SoLo** (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)
- Prix en équiPe** (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)

---

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

L'équipe Hogan Lovells a soutenu la demande d'indemnisation d'une victime de traite des êtres humains avec une victoire de l'équipe de Paris devant la Cour d'appel de Paris

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :#

La Cour d'appel de Paris a, pour la première fois à notre connaissance, considéré qu'un rapport de police établi dans un pays autre que la France pouvait constituer une preuve décisive pour démontrer que la traite des êtres humains a bien eu lieu en France.

C. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Dans une affaire amenée à faire date, notre équipe a soutenu, avec succès, la demande d'indemnisation d'une victime de traite des êtres humains avec une victoire devant la Cour d'appel de Paris.

La Cour a reconnu, pour la première fois à notre connaissance, qu'un rapport de police établi dans un pays autre que la France pouvait constituer une preuve décisive pour démontrer que l'infraction de traite des êtres humains avait bien eu lieu en France, alors même que la victime n'avait pas porté plainte en France. Cette décision est importante pour les victimes de traite des êtres humains, qui transitent souvent par plusieurs juridictions.

L'équipe de Hogan Lovells a soutenu qu'il n'était pas proportionné d'attendre d'une victime qu'elle dépose une plainte dans chaque pays où elle avait été abusée, une argumentation retenue par la Cour d'Appel qui a accordé une indemnisation à notre cliente.

Cette décision fait suite à plus de trois années de procédure où l'équipe d'Hogan Lovells s'est investie :

- d'abord en soumettant une demande d'indemnisation devant la Commission d'Indemnisation des Victime d'Infractions (CIVI) ;
- puis en faisant appel de la décision de la CIVI refusant d'indemniser notre cliente devant la Cour d'Appel de Paris.



L'équipe Hogan Lovells de gauche à droite : Gauthier Vannieuwenhuyse, Lucas Aubry, Lédea Sawadogo-Lewis, Thomas Kendra

<sup>(1)</sup> 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.